



PRIME DE DEPLACEMENT EN ACCIDENT DE TRAVAIL

Par **LHOMME ARTOIS**, le **06/07/2016** à **07:47**

Bonjour

Salarié d'une PME bâtiment et actuellement en accident de travail (depuis le 4 avril), je recois ma fiche de paie de mai et de juin avec un décalage

en mai mon employeur me déduit mon absence 151.67H ce qui est logique mais il me met une prime de déplacement 100 euros (que j'ai depuis des années)

en juin me déduit mon absence 151.67h toujours ok par contre il me retire 100 euros de déplacement ??????

POurriez vous m'éclaircir SVP (les cotisations sont négatives et au bas de ma fiche de paie "trop perçu sur mois en cours)

J'aimerais avoir des explications car le dialogue est très difficile avec mon employeur

Cordialement

Par **P.M.**, le **06/07/2016** à **09:51**

Bonjour,

Il me paraît toujours difficile de vérifier une feuille de paie sans l'avoir sous les yeux mais il faudrait déjà savoir si votre ancienneté ne vous permet pas d'avoir un complément de salaire par rapport aux indemnités journalières de la Sécurité Sociale...

La déduction de la prime de déplacement en juin vient peut-être compenser celle verser en mai alors que vous êtes absent, en tout cas, vous pourriez lui demander des explications par lettre recommandée avec AR...